



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
28 JUIL. 2022
ARRIVÉE

22264

*Le Préfet,
Directeur du Cabinet*

Paris, le 26 JUIL. 2022

Réf: 22-000689-I

Note

à

**Monsieur le président du comité de pilotage de la mission inter-inspections
des directions départementales interministérielles**

s/c de Monsieur le chef du service de l'inspection générale de l'administration

Objet : mission d'évaluation des secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D)

Dans le cadre général de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, le directeur de cabinet du Premier ministre a confié, par lettre du 22 janvier 2019, au comité de pilotage inter-inspections des directions départementales interministérielles et aux inspections et conseils généraux qui en sont membres, deux missions relatives aux travaux préalables à la mise en place de secrétariats généraux communs aux services de l'État dans les départements (rapport remis en mai 2019 pour la métropole et en mars 2020 pour les DOM à l'exception de la Guyane).

La circulaire du Premier ministre n° 6104-SG du 2 août 2019 relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles en a énoncé les grands principes. Le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 a créé les secrétariats généraux communs départementaux (SGC-D) et précisé leur organisation et leurs missions à compter du 1^{er} janvier 2021. La charte nationale des SGC-D du 15 mars 2022 en a complété les principales caractéristiques.

Services déconcentrés de l'État à vocation interministérielle, placés sous l'autorité directe des préfets, les SGC-D assurent la gestion de fonctions et moyens mutualisés en matière budgétaire, d'achat public, d'affaires immobilières, de systèmes d'information et de communication, de logistique, de ressources humaines, de relation avec la médecine de prévention et de mise en œuvre des politiques d'action sociale au bénéfice des agents des directions départementales interministérielles et des préfetures. Ils assurent une fonction de conseil, de stratégie, de prospective et d'appui au pilotage et au management au profit du préfet et des chefs de service des services soutenus.

Depuis leur création, les SGC-D ont été confrontés à des difficultés d'exercice de certaines de leurs missions, notamment en matière budgétaire, d'immobilier, de ressources humaines, et des systèmes d'information. Les récents rapports d'évaluation des DDI effectués sous l'égide du comité de pilotage les ont d'ailleurs mises en évidence.

Afin d'y répondre, le ministère de l'Intérieur a établi en octobre 2021 un plan d'actions et de soutien visant à traiter chaque sujet, en menant des actions concrètes et opérationnelles, dans des délais les plus rapides possibles, en lien avec les ministères de l'administration territoriale de l'Etat concernés, certains sujets relevant toutefois plus spécifiquement de l'initiative locale, comme par exemple l'optimisation immobilière ou le positionnement des référents de proximité. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la feuille de route des chantiers de convergence de l'ATE et des arbitrages du Comité interministériel de transformation publique.

Un schéma d'emplois nul dans les préfetures et les SGC-D a en outre été décidé pour 2021 et 2022, en cohérence avec l'objectif gouvernemental de renforcement de l'Etat départemental.

Dans le cadre du programme de travail de l'année 2022 du comité de pilotage, fixé par ma note du 22 décembre 2021, je vous demande d'engager, un an après le lancement de ce plan, une mission d'évaluation de l'organisation et du fonctionnement des secrétariats généraux communs départementaux. Le périmètre de cette mission intégrera également les SGC outre-mer et le SGAMM Ile-de-France. Dans une logique de retour d'expérience, elle s'intéressera également aux expériences conduites en Guyane (direction générale de l'administration) et en région PACA.

Par ailleurs, la sénatrice de la Haute-Vienne, Madame Isabelle Briquet, a conduit dans le cadre du programme de la commission des finances du Sénat pour la mission « Administration générale et territoriale de l'Etat » une mission relative aux SGC-D.

En veillant à prendre en compte l'ensemble de ces travaux, la mission devra poursuivre les objectifs suivants :

- dresser un état des lieux de l'organisation et du fonctionnement des SGC-D, notamment en matière de ressources humaines et d'implantation immobilière et de leur adéquation aux exigences de qualité de service attendue en matière budgétaire, d'achat public, d'immobilier, de systèmes d'information et de communication, de logistique, de ressources humaines, de relation avec la médecine de prévention et de mise en œuvre des politiques d'action sociale ;
- analyser, dans les différents départements, les facteurs de succès et d'échec ainsi que les freins dans le fonctionnement, les conditions d'exercice des missions et la qualité de service rendu par les SGC-D et identifier les raisons des écarts constatés ; la mission pourra notamment analyser les contrats de service signés, l'ambition des indicateurs retenus et l'atteinte de ces indicateurs ;
- évaluer les modalités de pilotage des SGC-D, qu'il s'agisse de leur gouvernance collégiale autour du préfet de département, de l'animation nationale du réseau ou de l'accompagnement spécifique des ministères de l'ATE, ou enfin de la capacité des directeurs des DDI à exercer leur autorité fonctionnelle sur les SGC-D afin de piloter leur service et exercer leurs missions de mise en œuvre des politiques publiques ; une attention particulière devra être portée à la mise en place des référents de proximité ;
- analyser l'adéquation des missions des SGC-D aux besoins actuels et futurs de l'administration territoriale de l'Etat ; à cet égard, la mission s'attachera à anticiper les évolutions des fonctions support de l'ATE pour proposer, le cas échéant, une évolution des missions des SGC-D ; elle portera une attention particulière aux moyens et compétences nécessaires pour répondre aux besoins actuels et nouveaux ;
- évaluer le niveau et le calendrier d'atteinte des objectifs de simplification et de modernisation des procédures et de réduction des dépenses et de rationalisation des moyens (emplois, immobilier, outils,...) et étudier la réalité de la réaffectation des gains en ETP sur des missions métiers grâce à la création des SGC-D ;
- préciser les articulations entre les SGC-D, les DDI et les directions régionales pour le soutien aux politiques publiques déclinées par les DDI ; identifier par ailleurs les pratiques innovantes dans la recherche de partenariats ou de coopérations locales avec d'autres services de l'Etat, des opérateurs ou des collectivités locales.

Vous voudrez bien engager cette mission avec la perspective d'un rapport final pour la fin du premier trimestre 2023.

Vous pourrez bénéficier en tant que de besoin du soutien de la direction de la modernisation et de l'administration territoriale et solliciter les administrations centrales des ministères de l'ATE.



Pierre de BOUSQUET

DESTINATAIRES

Monsieur Eric DELZANT, inspecteur général de l'administration en service extraordinaire

Monsieur Michel ROUZEAU, chef de service de l'inspection générale de l'administration

Copie

Madame Marie-Anne BARBAT-LAYANI, secrétaire générale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

Madame Nicole DA COSTA, secrétaire générale par intérim des ministères chargés des affaires sociales

Monsieur Guillaume LEFORESTIER, secrétaire général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, secrétaire général du ministère de l'intérieur

Madame Sophie DELAPORTE, secrétaire générale du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Madame Virginie BEAUMEUNIER, directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Monsieur Olivier JACOB, Préfet, directeur de la modernisation et de l'administration territoriale